

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3216

présenté par

M. Jacobelli, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Hébrard, M. Houssin, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Menache, M. Ménagé, M. Meurin, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	273 319 405	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	273 319 405
TOTAUX	273 319 405	273 319 405
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer 273.319.405€ de l'action 11 "Accueil des étrangers primo arrivants" du programme n°104 vers l'action 03 "Lutte contre l'immigration irrégulière" du programme n°303.

La France ne devrait pas avoir à guider les étrangers primo arrivants à travers des conseillers d'orientation, un coaching personnalisé, une formation civique ou bien encore des cours de français. Le simple fait de mettre en place de tels dispositifs montre bien le dysfonctionnement de notre politique migratoire, qui laisse venir en France des personnes qui ne maîtrisent ni la langue française, ni les conditions nécessaires à une bonne intégration telles que l'obtention d'une promesse d'embauche ou la capacité de se loger.

C'est pourquoi cet amendement propose d'utiliser les fonds dédiés à l'accueil des étrangers primo arrivants à la lutte contre l'immigration irrégulière, dont on sait qu'elle prend des proportions inquiétantes et est vectrice d'insécurité et de troubles à l'ordre public.